



## Commune de Villarzel

### Séance du Conseil général du 16 juin 2025

Présidence : Mme Frédérique Imberechts (Vice-Présidente)

Secrétariat : Mme Marie Rossier

Mme F. Imberechts ouvre la séance à 20h00 et salue les membres présents de la Municipalité et du Conseil général.

#### Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption du PV de la dernière séance
3. Démissions, admissions, assermentations
4. Election du bureau du conseil pour l'année 2025-2026
5. Assermentation de Mme Nadia Barthlomé à la Municipalité.
6. Préavis 2-2025 : Comptes et gestion 2024
7. Communication des délégués aux associations intercommunales.
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles
10. Présentation du film de la Journée du Conseil d'Etat 2023

#### 1. Appel

Membres du Conseil : 34 membres sont présents, 10 membres sont excusés, 3 absents.

Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

5 municipaux sont aussi présents, ainsi que Mme S. Terrin notre boursière.

#### 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 07.04.2025

M. Jean-Marc Bonjour demande une correction à son intervention bas de la page 2, il 'agit du coût total par hectare et non pas par hectare par propriétaire, correction sera apportée.

Le document est soumis au vote et adopté à l'unanimité, avec 1 abstention.

#### 3. Démissions / Admissions / Assermentations :

Démissions : Mme Nadia Barthlomé et M. Éric Morattel

Admission : M. Hugo Blanc

#### 4. Nomination du bureau du Conseil selon article 8 du règlement

- Président : *Aucun membre du conseil de souhaite se présenter, personne n'est proposé. Le poste reste à prendre.*
- Vice-Présidente : Mme Frédérique Imberechts est réélue par acclamation.
- Les scrutateurs actuels Nathalie Hennard et Fabien Spielmann sont réélus, ainsi que leurs suppléants M. Jean-Marc Schulé et Mme Brigitte Dumasdelage.

#### 5. Assermentation de Mme Nadia Barthlomé, nouvelle municipale, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Mme Nadia Barthlomé est assermentée à la Municipalité par notre Vice-Présidente Mme Frédérique Imberechts.

## 6. Préavis 2-2025 : Comptes 2024

La parole est donnée à M. Max Blaser : Le budget est tenu pour les charges et les recettes sont plus élevées. Une précision quant aux charges des locaux administratifs, ces charges sont désormais attribuées aux différentes fonctions. L'équilibre est tenu par rapport aux années précédentes, le résultat avant amortissement extraordinaire est similaire. L'énorme travail fourni par Mme Sylviane Terrin notre boursière est souligné concernant ce passage au nouveau plan comptable MCH2.

En ce qui concerne le rapport de gestion : L'organisation administrative fonctionne bien, et a été validée par Mme La Préfète Anne-Marion Freiss. (Article 3 du préavis sur lequel le Conseil doit se positionner).

Tous les documents désormais annexés aux comptes sont des outils de suivi obligatoire avec MCH2, ils servent à évaluer la santé financière de la commune.

M. Max Blaser présente les principes de présentation des comptes communaux, article 1 du préavis sur lequel le Conseil doit se positionner.

*Q : Fabien Spielmann : Est-ce que ces principes de fonctionnement se font pour toutes les communes avec le passage à MCH2 ?*

*R : Sylviane Terrin : C'est une obligation liée à MCH2.*

*Q : Sylvain Bersier : Est-ce que la durée des amortissements est toujours de 10 ans ?*

*R : Sylviane Terrin : Les durées d'amortissements sont données selon les catégories d'investissements (bâtiments 30 ans, eau épuration 60 ans, crédits d'études 10, routes 40 ans, ...).*

*Q : Sylvain Bersier : La durée d'amortissement ne se calque pas forcément sur la durée du prêt bancaire ?*

*R : Sylviane Terrin : Non là on parle des amortissements des investissements, après il y a l'amortissement et les intérêts du prêt bancaire qui sont décidés au moment de l'emprunt.*

*Q. Olivier Blanc : Serait-il possible de préciser ce qu'on entend par patrimoine administratif par rapport à patrimoine financier ?*

*R. Sylviane Terrin : Le patrimoine administratif = ce qui coûte, ce qui sert à administrer la commune, le patrimoine financier = ce qui rapport de l'argent (appartements, terrains, ...), le PF ne sert pas à fonctionner.*

*Sylviane Terrin : On ne peut pas changer les libellés des comptes.*

La parole est transmise à Mme Sylviane Terrin, boursière :

Chaque membre du conseil général a reçu l'ensemble des comptes et des documents liés aux comptes.

Les comptes ainsi que le bilan sont détaillés et des explications précises sont données, chapitre par chapitre.

Les comptes de fonctionnement 2024 se terminent par un excédent de recettes de CHF 436'439.98. (Total des charges CHF 2'218'412.90, total des recettes CHF 1'781'972.92).

*Il n'y a pas de questions.*

Concernant les comptes d'investissement :

Les comptes d'investissement 2024 sont passés en détails par Mme Terrin, ils se montent à CHF 176'878.96.

*Il n'y a pas de questions.*

Concernant le bilan :

Les comptes de bilan sont passés en détails par Mme Terrin, le bilan est équilibré.

*Il n'y a pas de questions.*

M. Blaser reprend la parole et présente les annexes aux comptes :

- État du capital propre reprend essentiellement des chiffres du bilan, les années sont cumulées, ce qui permet de connaître la variation nette du capital propre.
- Résultat échelonné représente les totaux par nature.
- Associations de communes présente les cautionnements de la commune.
- Immobilisations du patrimoine administratif permet de connaître les amortissements à prévoir dans les années suivantes, (la charge de la dette).
- Immobilisations du patrimoine financier idem que ci-dessus, avec la valeur fiscale et les éléments de rendement.
- Titres et participations
- Prêts et engagements hors bilan Le Creb
- Plafond d'endettement pas de modification il est toujours à CHF 5'500'000.-.
- Indicateurs financiers la situation financière de la Commune est bonne, à très bonne d'après le tableau des indicateurs financiers.

*Il n'y a pas de questions.*

**Mme Chantal Moll** : donne lecture du rapport de la commission de Gestion et finances, qui s'est rencontrée le 04.06.2025 en présence de Mme Sylviane Terrin et M. Max Blaser.

La Commission propose d'accepter le préavis n° 2/2025, tel que présenté par la Municipalité.

**La Présidente ouvre le vote.**

Le Conseil général, suivant le rapport de la commission de gestion et des finances, adopte à l'unanimité les 3 articles du préavis 2/2025 : Comptes et gestion 2024.

#### **7. Communication des délégués aux associations intercommunales.**

Pas de communications.

#### **8. Communications de la Municipalité**

**M. Alain Renaud, Vice-Syndic** : STEP : les travaux ont bien avancé, dès fin 2025 les STEP actuelles seront dissoutes et l'EMB va reprendre leur gestion jusqu'aux raccordements prévus mi-2026.

Eau potable : diverses analyses ont été faites, l'eau est bonne. La convention avec Romont est en révision.

**Mme Christelle Schulé** : ZSP : Association « Au cœur de Villarzel » : les comptes 2024 ont été contrôlés par la fiduciaire BDO, depuis la mise en route de la recherche de fonds, quelques donations ont déjà été reçues par de privés et entreprise locales, une demande auprès de la Loterie romande est en cours, ainsi qu'auprès de l'office fédéral de la culture.

Dès juillet l'appartement de Rossens sera remis en location.

Protection Civil : désormais se sera compliqué de faire appel à eux pour des évènements particuliers en raison du manque d'effectif.

**Mme Jocelyne Pfander** : ASIPE les Statuts vont être modifiés, notamment le plafond d'endettement. Cela passera aux votes des Conseils généraux prochainement.

M. Bussard a été élu vice-président du bureau du conseil intercommunal.

Dossier électronique du patient : le réseau santé Nord-Broye propose de faire une séance d'information,

Y a-t-il de l'intérêt ? *remarque de ... ? : tous les cantons fonctionnent différemment.*

Conclusion : on attend de voir...

Défibrillateurs : Un nouvel appareil va être installé à la déchetterie de Châtonnaye.

**M. Lionel Bussard** : Les bouleaux derrière l'église de Villarzel vont être abattus car ils sont entrain de sécher, ils seront remplacés après les travaux.

EPAF : préavis 1-2025 : les travaux ont été attribués au bureau NPPR à Moudon.

**M. Max Blaser, Syndic** : Distribution des courriers officiels : Ils seront désormais distribué directement par la Commune par Mme Denise Bonjour, suite à plusieurs distributions incorrectes par la poste.

Consultation des nouveaux horaires de bus : 20.561 – pas de changement prévu, la Municipalité demandé de passer par Rossens. 20.462 – augmentation des courses matins et soirs. 20-564 – ligne écoliers principalement. 20.460 – la Municipalité a demandé à ce que cette ligne continue à faire le détour par Sédeilles.

RC 609 : dans les travaux projetés il est prévu la possibilité de faire une interface pour la ligne 20.460. En attente du résultat définitif de cette consultation des horaires de bus pour définir les arrêts de bus, etc, le long de la RC 609 ou dans une interface.

ZIP : Concernant la grande salle et l'abri PC, La Municipalité est en attente d'une rencontre avec le Conseil d'état pour l'utilisation du fond communal destiné à l'abri PC CHF 102'000.-. Suite à une séance avec la commission ad'hoc de la ZIP, plusieurs questions ont été soulevées (parking, zone pour les bus, etc), la Municipalité souhaite faire une séance du Conseil consacrée à cette ZIP courant de l'automne.

**Remerciements chaleureux à Mme Christelle Schulé qui quitte la Municipalité.**

### 13. Divers et propositions individuelles

#### Agenda :

- Pour le Bureau du Conseil : Votations fédérales 28 septembre et le 30 novembre 2025.
- Prochains Conseils généraux : Vendredi 28 novembre 2025
- Pour les commissions : Mercredi 19 novembre 2025

Mme Chantal Moll informe des terrasses de l'été.

Le 1<sup>er</sup> août sera organisé par le chœur mixte de Dompierre et environs et la Commune, à Sédeilles, orateur Jean-Marc Richard.

- **Présentation du film de la Journée du Conseil d'Etat 2023**

La parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente lève la séance à 22h24.

Lu et approuvé

Villarzel le 26 octobre 2025

La Vice-Présidente :

  
Frédérique Imberechts



La secrétaire :

  
Marie Rossier